

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
MARDI 11 AVRIL 2023 À 18H**

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 AVRIL 2023 À 18H**

1-	Approbation procès-verbal du conseil municipal du 25.01.2023
2-	Vote du Compte de Gestion 2022 - Budget communal
3 -	Vote du Compte de Gestion 2022 -Budget conventionné assainissement
4 -	Vote du Compte Administratif 2022 Budget Commune
5 -	Vote du Compte Administratif 2022 Budget conventionné assainissement
6 -	Vote des taux d'impositions des taxes directes locales
7 -	Vote du Budget Primitif 2023 - Commune
8 -	Vote du Budget 2023 – Budget conventionné assainissement
9 -	Destination des coupes de bois – Exercice 2023
10 -	Décisions du Maire

Le Conseil Municipal de la Commune de LE GARN s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Julie MERCIER, Maire, qui ouvre la séance, et suivant la convocation qui lui a été adressée le 07.04.2023.

Noms des élus	Présents	Absents	Représentés par
Julie MERCIER	x		
Jean-Marc MARQUEZ	x		
Emeline MULLER	X		
Amandine THEOPHILE	x		
Odile MARÇAIS	x		
Benoît VIGNAL	x		
Serge GEYNET		x	Amandine THEOPHILE
Magali FLANDIN	x		
Marie-Hélène BORIE	x		

Le Conseil Municipal réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Mme MULLER Emeline pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

**1 - APPROBATION DU POCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25.01.2023**

Madame le Maire lit aux membres du conseil municipal le procès-verbal du conseil municipal en date du 25 janvier 2023.

Procès-verbal approuvé à la majorité.

**2 - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11.04.2023 N°01**

du rapporteur : Mme Julie MERCIER

**OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET COMMUNAL**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le Compte de Gestion de l'année 2022 relatif au budget Convention assainissement, de Monsieur le percepteur.

- Dépenses de Fonctionnement	216 860,51 €
- Recettes de Fonctionnement	256 606,32 €
- Résultat Exercice 2022 : Excédent	39 745,81 €
- Résultat de clôture 2022: Excédent	152 925,87 €
- Dépenses d'Investissement	145 099,58 €
- Recettes d'Investissement	101 562,52 €
- Résultat Exercice 2022 : Déficit	43 537,06 €
- Résultat de Clôture 2022 : Excédent	111 263,26 €
- Résultat de l'Exercice 2022 : Excédent	264 189,13 €

Après en avoir délibéré et à la majorité dont 1 contre (Serge GEYNET), les Membres du Conseil Municipal approuvent le Compte de Gestion 2022 de Monsieur le percepteur tel qu'il est présenté.

### 3 - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11.04.2023 N°02

Élu rapporteur : Mme Julie MERCIER

#### **OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET CONVENTIONNE ASSAINISSEMENT**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le Compte de Gestion de l'année 2022 relatif au budget conventionné Assainissement, de Monsieur le percepteur.

- Dépenses de Fonctionnement	3 746,32 €
- Recettes de Fonctionnement	1 880,83 €
- Résultat Exercice 2022 : Déficit	3 823,07 €
- Résultat de clôture 2022 : Déficit	3 823,07 €
- Dépenses d'Investissement	0,00 €
- Recettes d'Investissement	0,00 €
- Résultat Exercice 2022 :	0,00 €
- Résultat de Clôture 2022 :	0,00 €
- Résultat de l'Exercice 2022 : Déficit	3 823,07 €

Après en avoir délibéré et à la majorité dont 1 contre (Serge GEYNET), les Membres du Conseil Municipal approuvent le Compte de Gestion 2022 Budget Convention Assainissement de Monsieur le percepteur tel qu'il est présenté.

### 4 - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11.04.2023 N°03

Élu rapporteur : Mme Julie MERCIER

#### **OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET COMMUNE**

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, **Décide :**

la majorité dont 1 contre (Serge GEYNET), le Maire sort au moment du vote et n'y participe donc pas.

Arrêter et d'approuver les résultats tels que résumés ci-dessous

Dépenses de Fonctionnement	216 860,51 €
Recettes de Fonctionnement	256 606,32 €
Résultat Exercice 2022 : Excédent	39 745,81 €
Résultat de clôture 2022: Excédent	152 925,87 €
Dépenses d'Investissement	145 099,58 €
Recettes d'Investissement	101 562,52 €

- Résultat Exercice 2022 : Déficit	43 537,06 €
- Résultat de Clôture 2022 : Excédent	111 263,26 €
- Résultat de l'Exercice 2022 : Excédent	264 189,13 €

**5 - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11.04.2023 N°04**

Élu rapporteur : Mme Julie MERCIER

**OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET CONVENTION DE GESTION ASSAINISSEMENT**

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, **Décide :**

A la majorité dont 1 contre (Serge GEYNET), le Maire sort au moment du vote et n'y participe donc pas.

D'arrêter et d'approuver les résultats tels que résumés ci-dessous :

- Dépenses de Fonctionnement	3 746,32 €
- Recettes de Fonctionnement	1 880,83 €
- Résultat Exercice 2022 : Déficit	3 823,07 €
- Résultat de clôture 2022 : Déficit	3 823,07 €
- Dépenses d'Investissement	0,00 €
- Recettes d'Investissement	0,00 €
- Résultat Exercice 2022 :	0,00 €
- Résultat de Clôture 2022 :	0,00 €
- Résultat de l'Exercice 2022 : Déficit	3 823,07 €

**6 - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11.04.2023 N°05**

Élu rapporteur : Mme Julie MERCIER

**OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS DES TAXES DIRECTES LOCALES 2023**

Madame le Maire propose de voter les taux des taxes locales pour 2023 :

- Taxe Foncière (Bâti) :  $302\,300,00 \text{ €} \times 39,33 \% = 118\,895 \text{ €}$   
(Taux communal : 14,68 %, taux départemental : 24,65 %)
- Taxe Foncière (Non Bâti) :  $14\,500,00 \text{ €} \times 44,64 \% = 6\,473,00 \text{ €}$
- Taxe d'habitation :  $190\,327,00 \text{ €} \times 13 \% = 24\,743,00 \text{ €}$

Après en avoir délibéré et à la majorité dont 1 contre (Serge GEYNET), les membres du Conseil Municipal :

- Approuvent et votent les taux d'impositions des taxes directes locales pour l'année 2023

**7 - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11.04.2023 N°06**

Élu rapporteur : Mme Julie MERCIER

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET COMMUNE**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le Budget Primitif 2023, lequel se résume ainsi :

- Dépenses et Recettes de fonctionnement s'équilibrent à 409 550,00 €

- Dépenses et Recettes d'Investissement s'équilibrent à 319 166,00 €

Après en avoir délibéré et à la majorité dont 1 contre (Serge GEYNET), les membres du Conseil Municipal approuvent le Budget tel qu'il est présenté

**8 - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11.04.2023 N°07**

Élu rapporteur : Mme Julie MERCIER

**OBJET : VOTE DU BUDGET ANNEXE 2023 – CONVENTION DE GESTION ASSAINISSEMENT**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le Budget Primitif 2023, lequel se résume ainsi :

- Dépenses et Recettes d'exploitation s'équilibrent à 10 850,00 €  
- Dépenses et Recettes d'Investissement s'équilibrent à 10 000,00 €

Après en avoir délibéré et à la majorité dont 1 contre (Serge GEYNET), les membres du Conseil Municipal approuvent le Budget tel qu'il est présenté

**9 - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11.04.2023**

Élu rapporteur : Mme Julie MERCIER

**OBJET : DESTINATION DES COUPES DE BOIS – EXERCICE 2023**

Le Conseil Municipal décide de reporter ce point à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**10 - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11.04.2023 N°08**

Élu rapporteur : Mme Julie MERCIER

**OBJET : DECISIONS DU MAIRE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juillet 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Il y a lieu de présenter les décisions du Maire aux membres du Conseil Municipal :

- Factures de l'entreprise NET WORLD SPORTS pour un montant de 1 079,98 € TTC concernant l'achat de cages de foot pour de l'aire de jeux.
- Factures de l'entreprise DELARQUE Jean-Paul pour un montant de 720,00 € TTC concernant l'aménagement d'un espace pour les containers.
- Demande d'acompte du Syndicat d'électricité du Gard un montant de 7 000,00 € TTC concernant les travaux de changement de l'éclairage public en LED.
- Facture de Cévennes-Remorques pour un montant de 3 334,00 € TTC concernant l'achat d'une remorque.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

**Fin de la séance à 19h40**

Affiché le : 13/04/2023

Le secrétaire de séance

Le Maire

Julie MERCIER